[Imputation budgétaire] [Donnée 2] Donnée 3 [Donnée 4]



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Ministère de [...]

## Arrêté n° [...]

portant reprise anticipée des fonctions sans impact sur rémunération suite à congé / absence

Le [La] ministre [...],

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre VIII de la partie législative ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ; (\*LE CAS ÉCHÉĂNT\*)

Vu l'arrêté n° [...] en date du [...] [portant placement ... (type de congé)] ; [\*LE CAS ECHEANT\*]

Vu l'arrêté n° [...] en date du [...] [portant prolongation ... (type de congé)] ; [\*LE CAS ECHEANT\*]

Vu l'avis du conseil médical en date du [...]; (\*LE CAS ECHEANT\*)

Vu la demande de l'intéressé[e],

## Arrêt[e]:

[M. / Mme] [Nom] [Prénom], [Grade], [Echelon], reprend de façon anticipée, ses fonctions à compter du [...], au sein de : [affectation administrative] - [affectation opérationnelle]. Article 1er

Article 2 L'intéressé[e] dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R.

421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement

compétente.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique

"Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

**Article 3** [Le directeur [La directrice] des ressources humaines du ministère de [...] est chargé[e] de

l'exécution du présent arrêté.]

Fait le (...)

Pour le [la] ministre et par délégation :

Pour le directeur [la directrice] des ressources humaines et par délégation : [Fonction], [Prénom + NOM]